

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."

LE COMTE DE PARIS

PRÉPARATIFS DE RÉCEPTION

En réponse à une invitation reçue pour prendre en considération la visite prochaine de M. le comte de Paris, un grand nombre de nos concitoyens se sont réunis lundi soir à l'Hôtel-de-Ville.

Son Honneur le maire Frémont a été appelé au fauteuil et M. Nazaire Levasseur choisi comme secrétaire.

Parmi les citoyens présents nous avons remarqué les honorables juges Casault, Routhier, et Chauveau, l'honorable L. P. Pelletier, l'honorable G. Ouimet, M. P. B. Casgrain, M. P. G. Amyot, M. P., le lieutenant-colonel Duchesnay, D. A. G., les échevins Rhéaume, Robitaille, Letellier, Fiset, Léonard, les conseillers Vincent, Busiere, Gignac, Rancour, Jacques, McGreevy, Angers, MM. Paul de Cazes, J. U. Gregory, S. Lesage, D. C. Thompson, J. F. Peachy, Ernest Pacaud, T. Chapais, George Stewart junior, G. R. White, H. M. Price, Théophile Hamel, J. I. Lavery, P. Vallière, Louis Lamontagne, P. B. Dumoulin, H. A. Bernard, Cyr. Duquet, le capitaine A. Talbot, Ernest Gagnon, Charles Trudelle, W. Brunet, M. Tessier, D. Brousseau, Oct. Lemieux, G. E. Tanguay, A. C. Guilbault, Gustave F. Hamel, C. P. Casgrain, W. D. Baillairgé, J. H. Patry, Jos. Lépine, et autres.

Son Honneur le maire appelle l'assemblée à l'ordre et l'honorable juge Routhier explique en quelques mots le but de cette réunion, qui est de prendre les mesures nécessaires pour recevoir dignement dans notre ville M. le comte de Paris qui arrivera ici lundi prochain par le convoi du Pacifique. Comme on n'a pas pu encore communiquer avec M. le comte, il est impossible de donner un programme exact de la réception qui lui sera faite à Québec, mais voici le programme qui sera probablement suivi à cette occasion.

M. le comte de Paris arrivera à la gare du Palais, lundi après-midi, à 2 heures 30, et se rendra immédiatement à l'hôtel Saint-Louis.

L'honorable L. P. Pelcier, appuyé par M. Thomas Chapais, propose et il est résolu qu'un comité soit nommé immédiatement pour rédiger une adresse de réception à M. le comte de Paris et que ce comité se compose des honorables juges Casault et Routhier de MM. Ernest Pacaud, George Stewart junior, du proposeur et du secondeur de cette motion.

Sur proposition de l'honorable juge Routhier, l'assemblée s'est alors ajournée.

Le comité du banquet s'est réuni après, et sur proposition de l'honorable juge Chauveau on a décidé de télégraphier immédiatement à M. LaChambre, de la suite du comte de Paris, actuellement à Montréal, de bien vouloir s'informer auprès de monsieur le comte s'il consentirait à accepter une adresse de bienvenue et un banquet de la part des citoyens de Québec. Si le comité reçoit une réponse favorable, un magnifique banquet lui sera offert, probablement à l'hôtel Saint-Louis.

ON L'ATTEND AUX TROIS-RIVIÈRES

Il y a eu lundi soir, à l'Hôtel-de-Ville, aux Trois-Rivières, une assemblée des citoyens convoquée par M. le maire. Le but de cette assemblée était de s'entendre dans le but de faire une réception convenable à M. le comte de Paris.

M. le maire T.-E. Normand fut choisi comme président et M. L.-T. Polette comme secrétaire de l'assemblée.

Un comité composé de citoyens de toutes les classes de la société a été choisi pour organiser la démonstration.

D'après les informations fournies par M. le maire, M. le comte de Paris sera aux Trois-Rivières dimanche prochain dans le cours de l'après-midi.

Le programme de la réception n'est pas encore définitivement arrêté, mais il est entendu que les citoyens devront se rendre à la gare pour recevoir les illustres visiteurs. Il y aura musique, réception à l'Hôtel-de-Ville, présentation d'adresse, etc. etc.

SA GRANDEUR MONSIEUR LAFLECHE a manifesté le désir d'avoir une entrevue avec M. le comte de Paris. Les dames ursu-

lisent : Les religieux paient moins d'impôts que les autres, nous voulons qu'ils en paient autant ; l'égalité devant la loi, c'est notre devise.

—Oui, farceurs, c'est votre devise, mais comment l'appliquez-vous ? C'est au nom de l'égalité que vous forcez les catholiques à payer deux fois pour les écoles : l'école laïque dont ils ne veulent point et l'école religieuse où ils envoient leurs enfants.

Il est faux de dire que les religieux ne paient pas d'impôts autant que les autres ; ils paient autant et même davantage. Une communauté paie comme tout citoyen :

1. Les contributions mobilières et personnelles ;
2. Les contributions immobilières ;
3. Les droits d'héritage, ou de main-morte ;
4. Un droit de 3 0/0 sur le revenu, même quand elles n'ont pas de revenu ;
5. On veut leur imposer un droit d'accroissement absolument ruineux.

—Pardon, dit un républicain, vous parlez du droit d'héritage ? Les congrégations ne le paient pas, puisqu'elles ne meurent pas.

Voici la réponse : Les congrégations reconnues ne meurent pas, c'est vrai, mais elles paient un droit spécial appelé droit de main-morte ; cet impôt établi par la loi de 1849 a été calculé de manière à faire une somme au moins égale au droit de mutation payé par les héritiers ordinaires. Que l'impôt s'appelle mutation ou main-morte, c'est toujours l'impôt, et l'égalité est respectée.

Les congrégations non reconnues, — et ce sont de beaucoup les plus nombreuses — n'ont pas le droit de posséder en tant que communautés, par conséquent les biens dont elles jouissent sont placés sur la tête de particuliers, religieux ou non, qui meurent comme tous les hommes ; à leur mort l'héritier paie les droits de succession et, comme le plus souvent, le mort et le vif n'étaient pas parents, les droits d'héritage sont les plus élevés ; par conséquent le fisc y gagne. Voilà pour les impôts ordinaires. Les congrégations y sont assujetties comme les particuliers, elles paient en outre des impôts extraordinaires que les particuliers ne paient pas. Tel est l'impôt de 3 0/0 sur

de la France, où elles causent d'épouvantables ravages.

On parle beaucoup de progrès à notre époque, il y a quelque chose qui ne progresse pas, c'est la famille. A l'Académie de médecine, la semaine dernière, le rapporteur nous apprenait qu'il y a en France dix millions de familles, sur lesquelles :

Deux millions n'ont pas d'enfants.
Deux millions 500 mille n'en ont qu'un.
Deux millions 665 mille en ont deux.
Un million 512 mille en ont trois.
937 mille en ont quatre.
550 mille en ont cinq.
313 mille en ont six.
232 mille en ont sept.

Le savant médecin en conclut qu'il faut changer les lois et les mœurs. Ce n'est pas facile. Les lois qui nuisent au développement de la famille sont pour la plupart des lois révolutionnaires que les républicains ne veulent point changer ; quant aux mœurs, ils s'appliquent à les corrompre par leurs écoles sans religion. Dans nos campagnes catholiques, la famille est encore nombreuse mais ailleurs il n'en est pas de même. Les parents ne veulent pas avoir d'enfants, parce que les enfants coûtent de l'argent et de la peine. On ne veut plus se gêner, on veut s'amuser et s'enrichir.

H.-A. MARTIN.

PROSCRIPTION

Le satanique pouvoir républicain qui gouverne la France a chassé Dieu et le catholicisme des écoles qu'il autorise. Aussi les catholiques y sont-ils forcés de payer pour des écoles que leur conscience réprovoque, et en outre d'élever à leurs seuls frais des écoles où l'enseignement chrétien sera donné à leurs enfants. Nous n'avons rien de nous-mêmes, et pour preuve voici un extrait que nous reproduisons de la Gazette de